

PAUL BOURGET - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT 13^{ème} arrondissement

Bien qu'il ne soit pas situé en GPRU, le secteur Paul Bourget est inscrit au contrat urbain de cohésion sociale et a été inscrit en site de renouvellement urbain lors d'une communication du Maire de Paris au Conseil de Paris des 28 et 29 mars 2011. Cumulant difficultés sociales, obsolescence du bâti et de la forme urbaine et nécessité de remettre aux normes les constructions tant du point de vue de la sécurité (un des bâtiments a été dévasté par un incendie, à la suite duquel il a été démoli) que des exigences actuelles concernant la thermique, l'acoustique, la prise en compte de la pollution de l'air, il a été décidé d'engager une opération d'aménagement de ce quartier.

Conformément aux objectifs votés par délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 mai 2011, les orientations d'aménagement sont les suivantes :

- **HABITAT**

Le premier objectif de l'opération est de recréer une offre de logements sociaux comparable quantitativement à celle qui existait avant l'incendie. Les études ayant montré qu'il n'était pas possible de créer des logements correspondants aux normes actuelles par le biais d'une réhabilitation lourde, il a donc été décidé de réaliser une opération de démolitions/reconstructions, en étapes itératives, afin de permettre aux personnes le souhaitant d'être relogées sur place.. Conformément aux objectifs votés en 2011, la réalisation de constructions neuves permettra de réduire les nuisances sonores liées au périphérique.

- **DESENCLAVEMENT DU QUARTIER ET ESPACES PUBLICS DE VOIRIE**

Le prolongement de la rue Paul Bourget, actuellement en impasse, et son bouclage sur l'avenue de la porte d'Italie permettra de créer une vraie voie de desserte du quartier avec des caractéristiques de rue urbaine, qu'elle n'a pas actuellement : alignement du bâti sur la voie, stationnements répartis tout le long du parcours, et surtout, connexion au réseau viaire environnant. La reconfiguration de la rue Paul Bourget en ce sens est un des éléments majeurs qui désenclaveront le quartier. Ce sera également l'occasion de requalifier l'ensemble des espaces publics de voirie et d'y favoriser les liaisons piétonnes et les circulations douces.

A cet égard, la création d'une passerelle piétonne traversant le périphérique pour relier Paul Bourget au Kremlin Bicêtre est un enjeu majeur.

Enfin la création de la voie nouvelle à l'Ouest de l'îlot économique ambitionne de permettre la réalisation d'une façade urbaine du côté de cet îlot, qui ne soit pas seulement dévolue à la logistique liée à ses activités, contribuant ainsi à l'animation du quartier.

Côté Est, l'avenue de la porte d'Italie fait également l'objet d'une requalification à court, moyen et long terme, afin notamment d'améliorer les circulations piétonnes et cyclistes.

- **EQUIPEMENTS, ACTIVITES ECONOMIQUES**

Le remaniement du quartier est l'occasion d'y introduire une nouvelle mixité en prévoyant des commerces, des activités économiques, des équipements et des logements spécifiques (étudiants, résidence hôtelière). Il est envisagé la création d'un équipement à vocation culturelle ou jeunesse.

La parcelle triangulaire située côté avenue de la porte d'Italie, baptisée « îlot économique » est partie intégrante de l'opération Paul Bourget, et lui donne une présence sur l'avenue de la porte d'Italie et sur le boulevard Périphérique. A l'intérieur de l'îlot, une densification légère permet aussi des fonctions différenciées susceptibles d'animer le quartier à toutes les heures de la journée et d'y envisager des commerces de proximité.

- **ESPACES VERTS**

Le secteur Paul Bourget se situe au seuil du parc Kellermann et comporte un grand espace vert autour duquel sont disposés les immeubles actuels. Le remaniement foncier envisagé va permettre de le restituer à la ville pour l'ouvrir au public et le rendre visible et accessible depuis l'avenue de la porte d'Italie par le biais d'un espace piétonnier intermédiaire ouvert. Cet appel conduira directement vers le parc Kellermann qui bénéficiera d'une nouvelle entrée et sera rendu plus visible. Ainsi, à partir de l'esplanade accrochée sur l'avenue, les liens avec le parc sont mis en valeur et clarifiés.

Afin de renforcer l'identité paysagère de la rue Paul Bourget prolongée, des discontinuités ponctuelles du bâti en bordure de voie seront favorisées notamment en vue de permettre la création de percées végétales.

Un traitement paysager d'ensemble des talus du périphérique sera mis en œuvre afin notamment d'en améliorer l'aspect, la biodiversité et les continuités écologiques.

Globalement, l'ensemble des surfaces d'espaces libres en pleine terre totaliseront au moins 14 300 m² sur l'ensemble de l'opération, incluant 8 000 m² d'espace vert public central et environ 6 300 m² d'espaces verts privés ou publics (pied d'immeuble et talus du périphérique). La surface reconstituée d'espaces verts (publics et privés) sera ainsi supérieure à celle de l'actuel EVP (11 600 m²).

Afin de faciliter le redécoupage foncier et la création d'un grand espace vert central, les règles de densité de l'article 14 ne s'appliquent pas à l'intérieur du secteur Paul Bourget.

